

NATIONS UNIES

UN LIBRARY



MAR 1 0 1979

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



UN/ISA COLLECTION
CONSEIL
DE SÉCURITÉ

Distr.
GENERALE

A/34/121

S/13174

15 mars 1979

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-quatrième session
Point 46 de la liste préliminaire^x
APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE
RENFORCEMENT DE LA SECURITE
INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE
Trente-quatrième année

Lettre datée du 15 mars 1979, adressée au Secrétaire général et
au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent
du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte de la note envoyée le 15 mars 1979 au Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine par le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam. Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette note comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 46 de la liste préliminaire, et comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire,

Représentant permanent auprès de
l'Organisation des Nations
Unies,

(Signé) HA VAN LAU

^x A/34/50.

Annexe

NOTE DATEE DU 15 MARS 1979, ADRESSEE AU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE PAR LE MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
DE LA REPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIET NAM

Le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam souhaite apporter les précisions suivantes sur la position de la partie vietnamienne.

Les dirigeants chinois retirent actuellement leurs troupes, mais tentent cependant d'occuper un certain nombre de positions en territoire vietnamien. Comme elles l'avaient fait lors de l'attaque des zones frontalières vietnamiennes, les troupes chinoises ont commis, au cours de leur retrait, des crimes d'une sauvagerie inouïe à l'encontre de civils vietnamiens. A l'aide de leur artillerie lourde, elles ont dévasté des villes, des cantons et des villages, y compris la capitale de la province de Lang Son qui a été entièrement détruite. Elles ont détruit des établissements à vocation économique et culturelle, des écoles, des hôpitaux et autres équipements collectifs. Elles ont commis des actes de pillage, massacré sans motif des Vietnamiens, ont posé d'innombrables mines et empoisonné des puits d'eau. Dans la région de Chi Ma (province de Lang Son), les troupes chinoises ont déplacé plus avant en territoire vietnamien les bornes 41 et 45.

Le peuple vietnamien et l'opinion mondiale réclament énergiquement que les dirigeants chinois mettent fin définitivement à leur agression, retirent immédiatement, totalement et inconditionnellement leurs troupes, arrêtent tous les actes criminels commis à l'encontre du peuple vietnamien, et respectent strictement l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Viet Nam. Les dirigeants chinois doivent cesser immédiatement de déplacer les bornes frontière et de se livrer à d'autres actes visant à modifier la frontière historique.

Le 6 mars 1979, le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam a publié la déclaration suivante :

"Si la Chine retire réellement toutes ses troupes du territoire vietnamien comme elle l'a déclaré, après le retrait total des troupes chinoises de l'autre côté de la frontière historique que les deux parties sont convenues de respecter, la partie vietnamienne sera disposée à engager immédiatement avec la partie chinoise des négociations au niveau de Vice-Ministre des affaires étrangères, sur le rétablissement des relations normales entre les deux pays. Le lieu et la date seront convenus entre les deux parties." a/

a/ Voir A/34/107-S/13144, annexe.

Le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam souhaite apporter les précisions suivantes :

- "1. Une semaine après le retrait complet des troupes chinoises de l'autre côté de la frontière historique que les deux parties sont convenues de respecter, des négociations commenceront entre le Viet Nam et la Chine au niveau des vice-ministres des affaires étrangères.

2. En ce qui concerne les lieux de rencontre : le Gouvernement vietnamien a par deux fois envoyé une délégation à Pékin pour négocier avec la délégation du Gouvernement chinois; cette-fois-ci, le Gouvernement vietnamien propose que les pourparlers aient lieu à Hanoï. Si la partie chinoise le désire, les rencontres pourront avoir lieu en un point de la frontière entre les deux pays, ou bien encore alternativement en deux points proches de la frontière (l'un en territoire vietnamien, l'autre en territoire chinois).

3. La partie vietnamienne ne propose que les deux parties discutent des mesures à prendre d'urgence en vue de maintenir la paix et la stabilité dans la région frontalière, sur la base du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, et de restaurer des relations normales entre les deux pays.

Les deux parties conviendront d'un ordre du jour détaillé au début des négociations."

Le peuple vietnamien est fermement attaché à l'amitié traditionnelle entre les deux peuples vietnamien et chinois et n'a épargné aucun effort pour préserver cette noble amitié. Encore une fois, le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam a montré sa sincérité et sa bonne volonté. La partie vietnamienne souhaite que les dirigeants chinois répondent rapidement à cette proposition. Si les dirigeants chinois continuent à se lancer dans de nouvelles aventures militaires à l'encontre du peuple vietnamien, l'armée et le peuple vietnamiens useront fermement de leur droit sacré de légitime défense pour protéger la République socialiste du Viet Nam, préserver l'amitié entre les peuples vietnamien et chinois, sauvegarder la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est et contribuer au maintien de la paix dans le monde.
